

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Florian Gander, Ana Roch, Patrick  
Dimier, Daniel Sormanni, Gabriela Sonderegger,  
Jean-Marie Voumard, Françoise Sapin*

*Date de dépôt : 3 mai 2022*

## **Proposition de motion**

### **pour ne pas se laisser dépasser par les nouveaux moyens de transport à assistance électrique**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- qu'un grand nombre des accidents de la route sont liés aux nouveaux véhicules dits de mobilité douce, vélos et trottinettes électriques ;
- que l'année 2021 a été particulièrement accidentogène sur les routes genevoises, en partie à cause des aménagements routiers COVID-19 ;
- que de nombreuses pistes et bandes cyclables empiètent sur les trottoirs pour les piétons ;
- que la marche à pied peut parfois s'avérer extrêmement risquée en se déplaçant dans les rues de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à installer des ouvrages de réduction de vitesse comme des dos d'âne ou des doubles barrières de ralentissement sur les pistes et bandes cyclables ;
- à limiter la vitesse maximale à 15 km/heure pour tous les usagers des pistes et bandes cyclables connexes aux trottoirs ;
- à mettre en place des contrôles importants liés au respect de cette vitesse et de la LCR de manière plus générale ;
- à instaurer un dispositif efficace (radars, plaques d'immatriculation, etc.) permettant d'identifier les éventuels contrevenants.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis quelques années, de nouveaux moyens de transport sont apparus, tels les véhicules à assistance électrique, toutes catégories confondues. Leur mise sur le marché a rencontré un franc succès auprès de nouveaux usagers, et cette diffusion rapide a quelque peu pris de court le législateur, ce qui nécessiterait aujourd'hui certains ajustements, notamment pour contribuer à l'amélioration de la sécurité des utilisateurs de ces moyens de transport, ainsi que de celle des piétons.

Car la question sécuritaire est préoccupante, surtout au regard des statistiques récentes des accidents de la route dans le canton de Genève, qui démontrent une augmentation significative du nombre de cas à déplorer et dont l'issue s'est parfois révélée fatale.

Accidents impliquant des véhicules électriques dans le canton de Genève <sup>1</sup>		
2017	29 en e-bike	6 en e-trottinette
2018	50 en e-bike	3 en e-trottinette
2019	69 en e-bike	10 en e-trottinette
2020	70 en e-bike	21 en e-trottinette
2021	143 en e-bike	51 en e-trottinette

Tout cela sans compter avec le niveau de dangerosité constaté lors de contrôles inopinés de certains engins non réglementaires, comme cette trottinette électrique saisie dans le canton sur la route du Grand-Lancy et dont la vitesse maximale mesurée atteignait plus de 130 km/heure.

Ce genre de situation n'est pas sans contribuer au renforcement de l'insécurité, en particulier pour les piétons, qui peuvent se retrouver à côtoyer les routes ou les trottoirs empruntés également par ce type d'engin et, comme toujours lors des accidents, les piétons sont ceux qui courent le risque le plus élevé.

---

<sup>1</sup> Source : police genevoise.

C'est pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire de garantir au mieux leur protection en veillant au respect strict des normes sécuritaires encadrant l'usage de ces véhicules électriques, voire de les renforcer par de nouvelles mesures, ainsi que d'opérer une augmentation du nombre des contrôles.

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de l'ensemble de ces éléments, le Mouvement Citoyens Genevois vous invite à réserver un accueil favorable à la présente proposition de motion.